

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 21 AVRIL 2011**

Délibération  
n° 2011.04. 52.B

Nautilus - Nettoyage  
des locaux : avenant  
n°1

**LE VINGT ET UN AVRIL DEUX MILLE ONZE à 18h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 avril 2011**

**Secrétaire de séance** : Brigitte BAPTISTE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Bernard CONTAMINE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 AVRIL 2011**

**DELIBERATION  
N° 2011.04. 52.B**

FINANCES - PROGRAMMATION / MARCHÉS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

**NAUTILIS - NETTOYAGE DES LOCAUX : AVENANT N°1**

Par délibération n°25 B du 18 mars 2010, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'entretien des locaux et des espaces ainsi que le nettoyage des bassins pendant les arrêts techniques du centre aquatique patinoire NAUTILIS.

Par marché du 21 juillet 2010, cette prestation a été confiée à la société SOLINET sise à ARTIGUES, pour un montant de 204 600 € HT par an, soit 818 400 € HT sur les quatre années possibles de reconduction.

Or, de juin à septembre 2011, des travaux de réhabilitation des éléments mobiles du bassin sportif sont prévus.

Il convient donc de passer un avenant n°1 au marché d'entretien des locaux, afin de prendre en compte les répercussions financières de l'arrêt technique sur la prestation de nettoyage.

Les prestations supprimées concernent principalement l'espace hall sportif et sont pris également en compte l'amortissement du matériel utilisé quasi exclusivement dans le hall sportif (auto-laveuse et robot 50 m) et l'intégration d'un nouvel espace au contrat (infirmerie dans bungalow).

Un nouveau détail du prix global et forfaitaire sera annexé à l'avenant.

Le montant de la moins-value sur la période des travaux s'élève à 15 026,14 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 14 avril 2011,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n°1 au marché de nettoyage des locaux confié à la société SOLINET sise à Artigues ayant pour objet une prestation en moins-value d'un montant total de 15 026,14 € HT.

Le nouveau montant du marché est ramené de 818 400 € HT à 803 373,86 € HT, soit une diminution de 1,84 % par rapport au montant initial du marché.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>04 mai 2011</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>04 mai 2011</b>